



LICENCE SPORTIVE FRANCAISE

Ouvert aux cheminots des CSE contributeurs à 100% au CASI DIJON

Participation de 40€ pour une adhésion 1 fois par an

Bénéficiaires :

- Enfant ayant droit de moins de 18 ans.
- Cheminot de moins de 18 ans.

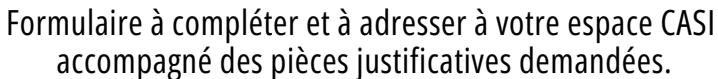
Critères de remboursement :

- Le CASI DIJON rembourse 40€ une seule fois dans l'année sur présentation d'une licence sportive française.
- Pour les familles dont les parents sont tous les deux agents, une seule demande devra être établie sauf si l'enfant pratique 2 sports.

Justificatif à fournir :

- **Copie de la licence sportive française mentionnant le nom du bénéficiaire et l'année d'adhésion.**
- **Fiche de paie.**
- **RIB.**
- **Justificatif pour les ayants-droit (carte de circulation SNCF).**
- Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre de l'année en cours.

Formulaire à compléter au dos



Portable :/...../...../...../..... Mail :

LICENCE SPORTIVE FRANCAISE

Nom	Prénom	Date de naissance

A remplir et signer obligatoirement

Autorisation de collecte et de traitement des données personnelles pour les agents des CSE contributeurs à 100% au CASI DIJON

Je soussigné(e) [Nom, Prénom] :

N° CP :

Reconnais avoir été informé(e) que les données personnelles me concernant, et dans le cadre de ma demande d'une activité sociale, d'une participation ou de billetterie, font l'objet d'un traitement par le CASI DIJON.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et à la réglementation nationale applicable, j'autorise expressément le CASI DIJON à collecter, enregistrer, conserver et utiliser mes données personnelles strictement nécessaires au traitement, à la gestion et au suivi de mon dossier.

Lieu : _____ Date : _____

Je certifie que les renseignements figurant sur cette demande de participation sont exacts.

Cadre réservé aux secrétaires d'espace

Signature du demandeur :

Date + tampon de l'espace CASI